



PRIX DE THESE OBERLING-HAGUENAU FONDATION ARC

REGLEMENT 2023

I – Préambule

Le Docteur Françoise Haguenau, fondatrice du fonds Charles Oberling, avait confié la gestion du fonds dédié « Oberling » à la Fondation ARC depuis sa création en 1980. Depuis l'origine, ce fonds permet d'attribuer des Prix à des chercheurs en récompense de leurs contributions à la recherche en cancérologie.

En novembre 2018, en mémoire de l'action du Professeur Charles Oberling et du Dr Françoise Haguenau, et afin d'inscrire le soutien à la recherche sur le cancer dans la durée, la « Fondation Oberling-Haguenau - sous l'égide de la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer » a été créée.

La Fondation Oberling-Haguenau est directement gérée par la Fondation ARC, et a pour mission de soutenir la recherche dans la durée en promouvant activement la recherche sur le cancer, et ce en attribuant des Prix « Oberling Haguenau Fondation ARC ».

Le présent règlement explicite les modalités relatives au Prix de thèse Oberling-Haguenau Fondation ARC.

II - Objectifs du Prix de thèse Oberling-Haguenau Fondation ARC

Le Prix de thèse Oberling-Haguenau Fondation ARC a pour ambition de récompenser un jeune docteur pour l'excellence et l'originalité de ses travaux menés dans le cadre d'une thèse réalisée en France, tout en l'encourageant à poursuivre sa carrière dans le domaine de la recherche académique en cancérologie. Le Prix de thèse Oberling-Haguenau Fondation ARC est doté de 5000€, destiné à une utilisation personnelle par le Lauréat. Ce Prix sera remis de manière annuelle.

III - Modalités de participation au Prix de thèse Oberling-Haguenau Fondation ARC

Pour être éligible au Prix de thèse Oberling-Haguenau Fondation ARC, le candidat devra répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- Avoir réalisé une thèse en cancérologie, en France
- Avoir soutenu sa thèse entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2023
- Avoir au moins un article :
 - Original
 - En lien avec les travaux de thèse
 - En 1^{er} auteur ou en 1^{er} co-auteur
 - Publié ou « accepté » à la date du 1^{er} septembre 2023

- Dans un journal ayant un *impact factor* élevé au regard du domaine de recherche spécifique

En plus des justificatifs d'éligibilité du candidat, le dossier de candidature devra contenir les éléments suivants :

- Une lettre de motivation du candidat incluant notamment :
 - Les raisons de l'engagement du candidat en Doctorat
 - Une brève description de l'impact des travaux de thèse
 - Le projet de poursuite de carrière dans la recherche académique
- Un résumé détaillé des travaux de thèse
- Une lettre de recommandation du directeur de thèse montrant un fort soutien à la candidature
- Si disponible : une preuve de poursuite de carrière dans la recherche académique.

Le dossier de candidature devra être déposé et validé par le candidat lui-même, au plus tard le vendredi 27 octobre 2023 à midi, sur notre plateforme en ligne dédiée :

<https://appelsaprojets.fondation-arc.org/>

IV - Modalités d'expertise des candidatures et nomination du Lauréat

Le Conseil Scientifique de la Fondation ARC est en charge de l'expertise des dossiers et de la sélection du Lauréat. Le Professeur Jean Feunteun, Président du Comité Scientifique des Prix Oberling-Haguenau des éditions antérieures à la création de l'actuelle Fondation abritée Oberling-Haguenau, participera aux délibérations.

Le Conseil d'Administration de la Fondation ARC désigne, sur recommandation du Conseil Scientifique de la Fondation ARC, le Lauréat du Prix de thèse Oberling-Haguenau Fondation ARC.

V - Montant accordé et utilisation des fonds

Le Prix de thèse Oberling-Haguenau Fondation ARC est doté de 5000€, à usage personnel.

VI - Remise du Prix de thèse Oberling-Haguenau Fondation ARC

La remise du Prix de thèse Oberling-Haguenau Fondation ARC fera l'objet d'un événement en présentiel, auquel la participation du lauréat est obligatoire.